

poursuit la pullulation des organites, et a tout fait quand il les a détruits, serait antimédicale si l'on ne voyait que ce but à rechercher; elle serait de plus décevante, car la septicité générale, à l'inverse de la septicité locale, échappe à l'action *suffisante et sûre* des antiseptiques; il y a là une indication sans doute, mais qui n'exclut aucune de celles qui procèdent des expressions morbides si diverses d'un organisme sentant, consentant ou résistant, et qui, dans l'un ou l'autre cas, accuse, avec la spontanéité, l'unité de ses opérations. Je n'ai pu ni voulu dire autre chose.

LIVRE TROISIÈME

NEUTRALISANTS DES VIRUS

On nomme *virus* des principes engendrés par des organismes spécifiquement malades et qui, pénétrant dans des organismes sains *consentant à leur action*, y développent une maladie semblable à celle qui les a produits et fournissant, elle aussi, un virus pareil à celui d'où elle procède. Toutes les maladies contagieuses vraies (pour en distinguer les parasitaires ou pseudo-contagieuses) procèdent d'un virus, découvert ou à découvrir, mais que, même dans ce dernier cas, l'esprit saisit avec autant de certitude que si les sens lui en révélaient la réalité. Les virus, nés spontanément, à l'origine, paraissent encore aptes, pour quelques-uns, dans des circonstances très-rares, à éclore par hétérogénie; ils procèdent parfois d'une sorte de transformation des miasmes en virus par la spontanéité de l'organisme, et sous l'influence de conditions encore inappréciées. Quelle est la nature des virus? On ne saurait répondre encore à cette question, mais la vieille doctrine étiologique, qui les rattachait à des germes animés, reprend crédit de nos jours, et les recherches ingénieuses de Chauveau sur le virus vaccin, en démontrant que la portion filtrée de la lymphe vaccinale est inerte, tandis que la portion restée sur le filtre et contenant des éléments figurés est seule active, ouvrent sur la nature animée des virus des perspectives nouvelles. On peut, en effet, conclure, avec une pleine assurance, de la nature d'un seul virus à celle de tous les autres et affirmer que la nature n'a pas créé aux virus deux modes différents d'activité si elle leur a assigné deux origines possibles.

Combien peut-on, dans l'état actuel de la science, admettre

de virus? Autant, à mon avis, qu'il y a de maladies contagieuses, que la contagiosité soit leur caractère constant, essentiel, ou qu'elle ne soit qu'un caractère éventuel qu'elles revêtent ou dont elles s'affranchissent. Au premier groupe se rattachent : les virus syphilitique, rabique, morveux, exanthématiques, charbonneux, diphthérique; au second, les virus issus de miasmes et qui sont le principe des maladies infecto-contagieuses (choléra, typhus, fièvre jaune, etc.).

Nous allons étudier dans cet ordre les médications qui se rapportent au fond même des diverses maladies virulentes.

CHAPITRE PREMIER

Virus syphilitique

On a tout nié et tout affirmé en médecine; aussi ne faut-il pas s'étonner que l'existence du virus syphilitique ait été contestée. Il appartenait à l'école broussaisienne et à l'école morgagni-rasorienne, héritière de sa doctrine pathogénique, mais non pas de la monotonie de sa thérapeutique unitaire, de produire des propositions de la nature de celles-ci : le virus syphilitique n'existe pas; les accidents vénériens primitifs sont le résultat de l'irritation; les accidents secondaires ou consécutifs ne dépendent que de la sympathie qui existe entre les parties génitales et les autres régions du corps; il n'y a pas de maladie vénérienne héréditaire; le mercure n'a aucune influence avantageuse sur les accidents vénériens; son usage développe au contraire des désordres qu'on a faussement attribués à la maladie elle-même. Ces idées systématiques de Guthrie, Carmichaël, développées chez nous par Richond des Brus, Devergie aîné, Desruelles, ont été attaquées avec une grande force de conviction et de talent par Lagneau, et il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir. La syphilis est et restera le type des maladies virulentes, exigeant par suite un *traitement spécifique* qui s'adresse à sa *cause spécifique*, sans préjudice des médications diverses que les éléments morbides complexes qu'elle fait surgir peuvent indiquer.

Les hydrargyriques, les iodiques, les bromiques, les auriques, les platiniques, les chromiques, le permanganate de potasse, diverses substances végétales réputées antisiphilitiques, diverses eaux minérales et quelques moyens diététiques autant

que médicamenteux, sont les instruments divers de la médication antisyphilitique.

ARTICLE I^{er}. — MERCURIAUX

Une anarchie véritable règne aujourd'hui à propos de la thérapeutique de la syphilis, en tant que maladie diathésique. Les uns ont renoncé totalement au mercure et se contentent d'un traitement purement diététique; les autres laissent passer les accidents primitifs et ne donnent le mercure que quand la syphilis constitutionnelle est démontrée; d'autres enfin (et ils sont nombreux) s'en tiennent aux errements classiques, c'est-à-dire donnent le mercure dès que le caractère infectant de l'accident primitif est bien établi. Mais, ici encore, tout n'est pas net et défini. Le chancre induré est-il la seule porte par laquelle entre l'infection syphilitique; y a-t-il des blennorrhagies infectantes. Ira-t-on, dans ce dernier cas, constituer un traitement mercuriel pour prévenir la syphilis constitutionnelle? Non, sans doute, et il conviendra d'attendre à moins qu'on ne soit sûr de l'existence d'un chancre uréthral; mais, en présence du chancre induré, toute temporisation est dangereuse.

Ces diverses opinions se sont heurtées dans la discussion très-remarquable soulevée en 1866 à la Société de chirurgie, à la suite d'un rapport de Dolbeau, lequel établissait, ou peu s'en faut, que le mercure est inutile, si ce n'est nuisible, dans le traitement de la syphilis. Desprès l'a suivi et même dépassé dans cette voie; et Perrin, qui admet, jusqu'à un certain point, que le mercure est utile contre la syphilis secondaire, a contesté qu'appliqué aux accidents primitifs il puisse empêcher l'infection générale. Verneuil a, dans cette discussion, formulé des conclusions qui peuvent être regardées comme représentant les idées les plus sensées et les plus généralement acceptées sur ce point de clinique. Ces conclusions sont les suivantes:

1° La syphilis doit être traitée dès que le diagnostic en est posé; il n'y a aucun avantage à attendre;

2° Si l'expectation éclaire le médecin sur l'évolution et le degré de gravité du mal, en revanche, elle expose à perdre un temps précieux, pendant lequel le virus s'installe commodément dans l'économie et en altère profondément les éléments anatomiques et les humeurs;

3° Le traitement doit être longuement et patiemment poursuivi, parce que la syphilis est une maladie de longue durée, dont la guérison exige environ deux ans;

4° La syphilis, sans doute, peut guérir spontanément; mais

le cas paraît assez rare et ne peut point être prévu d'avance. Si le traitement est inutile, il ne paraît pas avoir d'inconvénients sérieux. L'incertitude règne ici comme dans le champ entier de la thérapeutique, et, du moment qu'on ne nuit pas, on peut agir sans scrupules;

5° Jusqu'à nouvel ordre, le mercure reste le modificateur le plus puissant de la syphilis dans ses premières périodes. Si son action directe sur le virus n'est pas prouvée, il est toutefois démontré qu'il modifie avantageusement les manifestations isolées et successives du mal général;

6° Au moins aussi efficace que tout autre moyen dans les véroles de moyenne intensité, il est indispensable et ne saurait être remplacé dans les syphilis graves ou tenaces, dans la syphilis viscérale, dans la vérole des femmes enceintes et des nouveau-nés;

7° Le traitement mercuriel bien dirigé, avec le concours de moyens adjuvants tirés de l'hygiène, du régime et de la classe des toniques, est, dans l'immense majorité des cas, tout à fait innocent; il importe donc de faire cesser, à son égard, les préjugés de la foule. Il est rare qu'on ne parvienne pas à faire tolérer le mercure, grâce aux ressources actuelles de la matière médicale;

8° Le problème de la cure de la syphilis sans mercure n'est donc point encore résolu, et rien n'indique qu'il le soit prochainement. » (*Bullet. de la Soc. de chirurgie*, 1866.)

Au cours de la discussion, Lefort est venu déclarer que, s'en étant tenu pendant deux mois, pour tous les syphilitiques de son service, à la seule expectation, il avait obtenu des résultats tellement fâcheux que force lui avait été de revenir aux méthodes ordinaires.

Deux reproches ont été adressés au mercure: 1° sa faillibilité; 2° ses dangers.

En ce qui concerne le premier, s'il ne fallait nous servir que d'agents répondant *toujours* et *invariablement* à l'appel que nous leur faisons, il faudrait renoncer à la thérapeutique.

Le meilleur médicament est celui qui est le moins faillible, et, jugé par ce critérium, le mercure est certainement au nombre des plus sûrs. S'il ne réussit pas toujours, c'est le lot de tous les médicaments, même de la quinine. La question n'est pas là. Modère-t-on, dans *un bon nombre de cas*, avec le mercure, la violence des accidents primitifs? Prévient-on *quelquefois* l'éclosion de la syphilis secondaire? Celle-ci étant produite, le mercure la modifie-t-il et épargne-t-il *souvent* aux patients les graves lésions de la syphilis tertiaire? La pratique répond affirmative-

ment sur tous ces points. Alf. Fournier a défendu avec beaucoup de force et de raison, dans une très-bonne leçon faite en 1873 à Lourcine, la doctrine classique en matière de traitement de la syphilis, et il a établi, d'une part, que le mercure agit sur les accidents actuels de la syphilis; d'une autre part, qu'il peut prévenir leur passage d'un degré à un degré plus élevé. (*Du traitement de la syphilis; méthode des traitements successifs*, in *Gaz. hebdomadaire de méd.*, 1872.) Les cliniciens que n'aveugle pas le parti pris ne peuvent que souscrire à ces propositions.

Quant aux dangers du mercure, ils n'ont rien qui lui soit spécial, et ils sont le lot de tous les médicaments actifs quand ceux-ci sont employés sans opportunité, sans mesure et en dehors des règles qui les rendent inoffensifs. Je cherche dans mes souvenirs des preuves de cette nocuité et je n'en trouve pas. Nous avons d'ailleurs aujourd'hui, contre les accidents de la saturation mercurielle, des ressources qui nous manquaient autrefois. Cette *hydrargyrophobie*, qui règne si profondément de nos jours dans le public, est le reflet d'idées médicales, les unes scientifiques et convaincues, les autres intéressées et charlatanesques qui, exploitant cette frayeur au profit des dépuratifs et des robs réputés végétaux, déclarent, avec le poète Barthélemy, que « *le culte de Mercure est un culte idolâtre*, » et tracent des effets de la mercurialisation chronique un tableau dont la plupart des traits sont empruntés à la syphilis qu'il a été impuissant à combattre, soit par défaillance exceptionnelle, soit surtout parce qu'on l'a mal employé.

Quelle que soit la voie d'introduction du mercure dans l'économie, quelle que soit la préparation employée, deux méthodes dominent la médication mercurielle :

1° La *méthode d'extinction*, ou de Montpellier, dans laquelle on cherche à développer les effets antisypilitiques du mercure avec la moindre somme de perturbations physiologiques;

2° La *méthode de Boërhaave*, qui procède par doses plus considérables et plus rapides, de façon à mercurialiser en peu de temps l'économie et à produire la sialorrhée.

Dans l'immense majorité des cas, la méthode d'extinction est celle qui doit être préférée. Toutefois, quand des accidents graves et à marche rapide, un iritis sypilitique par exemple, exigent qu'on aille vite, il faut se tenir sur la limite des deux méthodes et pousser le mercure jusqu'à ce qu'un commencement de sialorrhée indique que l'imprégnation est atteinte.

Le nombre des préparations mercurielles employées contre la syphilis est considérable, et je ne ferai qu'examiner les principales.

I. Le *mercure métallique*. — Il a été employé en frictions à l'état de pommade mercurielle⁽¹⁾ ou d'onguent gris⁽²⁾, donné à l'intérieur sous forme de *pilules de Bellose*⁽³⁾ ou de *pilules de Sédillot*⁽⁴⁾.

II. Les *chlorures de mercure*. — Le *calomel* a été quelquefois employé comme antisypilitique à la dose de 5 à 10 centig. par jour, et le *précipité blanc*⁽⁵⁾, qui est plus actif, à dose moitié moindre. Mais l'intérêt, en syphiliographie, se concentre principalement sur le *deutochlorure de mercure*, qui est la préparation la plus employée et celle qui pourrait, à la rigueur, suppléer toutes les autres. Le sublimé se donne à l'intérieur sous deux formes principales: 1° la *liqueur de van Swieten*⁽⁶⁾; 2° les *pilules de Dupuytren*⁽⁷⁾.

Dans ces dernières années, on a eu la pensée d'introduire le deutochlorure de mercure par voie hypodermique. Cette mé-

(1) 917. La *pommade mercurielle* du Codex, ou *onguent napolitain*, contient 25 de mercure, 23 d'axonge benzoïnée et 2 de cire blanche.

(2) 918. L'*onguent gris* se prépare avec 1 partie d'onguent napolitain du Codex et 3 parties d'axonge benzoïnée.

(3) 919. Les *pilules de Bellose*, du poids de 20 centigram., contiennent chacune 5 centigr. de mercure, 5 centigr. d'aloès et 17 milligr. de scammonée; 8 milligr. de poivre, 25 milligr. de rhubarbe, 5 centigr. de miel. Dose 2 à 3 par jour.

(4) 920. Les *pilules de Sédillot* contiennent chacune 10 centigr. d'onguent napolitain du Codex, 66 milligr. de savon médicinal pulvérisé et 33 milligr. de poudre de réglisse. On en donne de 2 à 3.

(5) 921. Le *précipité blanc* est du protochlorure de mercure (Hg² Cl) obtenu par précipitation.

(6) 922. La *liqueur de van Swieten* a pour formule:

℞ Deutochlorure de mercure.....	1 gram.
Eau distillée.....	900
Alcool à 80°.....	100 —

Chaque 10 gram. de solution contient 1 centigr. de bichlorure de mercure. La dose est de 1 à 2 cuillerées à bouche (15 à 30 milligr. de deutochlorure). Suivant le conseil de van Swieten, qui considérait le lait comme un *dulcifiant* du mercure, ou, en termes plus précis, comme un véhicule atténuant les effets gastriques du médicament sans en diminuer les effets généraux, il y a lieu de faire prendre cette liqueur dans une tasse de lait sucré.

(7) 923. Les *pilules de Dupuytren* contiennent chacune: 1 centigr. de deutochlorure de mercure, 2 centigr. d'extrait gommeux d'opium et 4 centigr. d'extrait de gayac.

On en donne 1 à 2 par jour.

thode, inaugurée principalement par les médecins italiens Scarenzio, Ambrosoli, Riccardi, a été essayée en Amérique par W. Taylor; en Angleterre, par Barclay-Hill; en Allemagne, par Lewin; en France, par Bricheteau, A. Martin et Liégeois. Elle constitue un progrès véritable dans les cas où l'intolérance du tube digestif ne permet pas l'usage de la liqueur de van Swieten, et j'ajouterai dans ceux où ces médicaments ne produisent pas leurs effets ordinaires. Il est en effet démontré que le mercure, comme beaucoup d'autres médicaments, est mieux absorbé par le tissu cellulaire que par l'estomac, et produit, à dose égale, par la première de ces voies, des effets plus sûrs et plus rapides; mais on est en train d'abuser de ce progrès. L'inconvénient que présentent ces injections de produire, une fois sur vingt environ, une irritation assez vive et des abcès sur les points où on les pratique, doit faire réserver cette méthode pour les deux cas précités⁽¹⁾.

III. *Iodures de mercure*. — 1° Le *protoiodure de mercure* est une des préparations les plus employées dans le traitement de la syphilis, quoique son action soit moins sûre que celle du *deutoiodure*⁽²⁾.

2° Le *deutoiodure de mercure* se donne en pilules aux doses de 5 à 25 milligr. Martin a conseillé de substituer le *deutoiodure de mercure*, ou mieux l'*iodhydrargyrate de potasse*, au *sublimé* pour les injections hypodermiques⁽³⁾.

(1) 924. La solution de Lewin est ainsi formulée :

℥	Deutochlorure de mercure.	20 centigr.
	Eau distillée.	30 gram.

On injecte 20 gouttes contenant 6 milligram. de sublimé; la dose peut être poussée jusqu'à 15 milligram. Je crois qu'il y aurait avantage, pour prévenir les accidents locaux, à étendre davantage cette solution, sauf à en injecter une quantité plus considérable.

Ces injections sont faites principalement sur les côtés de la poitrine, en arrière du bras, ou dans le dos.

(2) 925. Les pilules de *protoiodure de mercure opiacées* du Codex contiennent chacune 5 centigr. de ce sel, 2 centigr. d'extrait d'opium et 1 décigr. de conserve de roses; on en donne de 1 à 2 par jour. C'est une très-bonne préparation.

(3) 926. La solution employée par Martin est de 4 centigr. de *deutoiodure de mercure*, solubilisé par l'*iodure de potassium*, dans 1 gramme d'eau. On injecte tous les 5 ou 6 jours 1/2 gram. de cette dissolution.

Bricheteau emploie la solution suivante : *iodure double de mercure* et de sodium, 1 gramme; eau distillée, 100 grammes. Chaque gramme

3° L'*iodhydrargyrate de potasse* est aussi employé à l'intérieur pour préparer le sirop de Boutigny et le sirop de Puche⁽¹⁾.

Je ne dirai rien des autres préparations mercurielles, parce que leur usage est moins répandu et que, d'ailleurs, celles que je viens d'énumérer suffisent largement à tous les besoins de la pratique.

Je dois, en terminant, signaler trois modes de *mercurialisation* qui peuvent, à défaut d'autres ressources, être d'un emploi utile. Ce sont : 1° l'administration du mercure par voie *atmosphérique*, sous forme de cigarettes mercurielles⁽²⁾; 2° les bains de sublimé [314] donnés suivant la méthode de Wedekin; 3° la *mercurialisation indirecte*, par l'intervention du lait d'une nourrice ou d'une femelle laitière. (Voir sur cette question mon *Hygiène alimentaire des malades et des convalescents*, 2^e édition, 1867, p. 641.)

Richter a surtout préconisé la méthode des bains de sublimé. Il poussait la dose jusqu'à 10, 15 et même 30 gram., sans provoquer de salivation. Suivant lui, des syphilis rebelles aux méthodes ordinaires auraient guéri par celle-ci. (*Medizinische Zeitung*, 1835, et *Journ. des conn. méd.-chir.*, t. III. 1835, p. 298.)

ARTICLE II. — IODIQUES

S'il est un fait bien établi en thérapeutique, c'est l'action des iodiques, en particulier des iodures, sur les accidents syphilitiques tertiaires, localisés sur les os et les viscères. Et cela est tellement vrai que, quand on est en présence d'accidents susceptibles, à la rigueur, d'être produits par la syphilis, l'emploi de l'*iodure de potassium* devient un moyen de diagnostic et souvent aussi un instrument de guérison⁽³⁾.

de la dissolution contient 1 centig. de sel mercuriel. On débute par 8 gouttes, puis on arrive à 20; et, à cette dose, on fait une injection tous les deux jours. Les effets d'irritation locale paraissent nuls.

(1) 927. Le sirop de Boutigny contient, par cuillerée, 1 centig. de *deutoiodure de mercure* et 50 centigr. d'*iodure de potassium*.

Le sirop de Puche est préparé avec l'*iodhydrargyrate de potasse*. Il contient : par cuillerée à bouche 5 centigr. de ce sel; il est donc près de 5 fois plus actif que le sirop de Boutigny, ou mieux de Boutigny-Gibert.

(2) 928. Les cigarettes mercurielles de Trousseau et Reveil contiennent chacune 5 centigr. d'*azotate de mercure*. On en fume 1 ou 2 par jour, en avalant la fumée.

(3) 929. La dose d'*iodure de potassium* à donner dans le cas de syphilis est

L'*iodure de sodium*, proposé en 1852 par Gamberini, remplacerait avec avantage l'*iodure de potassium* dans les cas où ce médicament est donné à fortes doses. Nous avons vu en effet que les sels de potasse sont loin d'avoir l'innocuité des sels correspondants de soude.

L'*iodoforme* [695], qui a l'avantage d'une action topique médiocre ou nulle, et qui contient, à poids égal, plus d'iode que tous les autres iodiques (les neuf dixièmes de son poids), peut être utile dans la syphilis constitutionnelle. L'analyse indique que les douleurs ostéocopes et les névralgies syphilitiques s'en accommoderaient plus spécialement (*).

L'*iodure de fer* [354] peut, chez les cachectiques, joindre l'action antisiphilitique à l'action reconstituante.

ARTICLE III. — BROMIQUES

L'induction analogique devait conduire à l'emploi du brome [754] contre la syphilis: ses préparations ont été essayées, en effet; mais les résultats obtenus ne sont pas de nature à ébranler la vieille réputation des iodiques, et en particulier de l'*iodure de potassium*, comme médicaments antisiphilitiques. On sait avec quelle hardiesse Puche a essayé le bromure de potassium à l'hôpital du Midi. Huette, qui a publié, en 1850, les résultats de ces observations, a établi que, sur 27 cas d'épididymites, il y a eu 17 insuccès ou aggravations et 10 cas seulement dans les-

de 1 à 4 gram. par jour, pour l'adulte. On peut faire préparer pour cet usage une solution ainsi formulée :

℞ Iodure de potassium... 10 gram.
Eau distillée..... 300 —

F. une solution.

De 1 à 8 cuillerées à bouche par jour dans une tasse de tisane. Chaque cuillerée contient 50 centigr. de sel. Au delà de 1 gram., il faut fragmenter la dose en 2 ou plusieurs prises. Dans certains cas de syphilis cérébrale grave où il faut agir rapidement, on peut aller jusqu'à 6 et 8 gram. d'*iodure de potassium* par jour. Dans ce cas on se sert d'une solution d'une force double, employée partie par la bouche, partie en lavement. (Voy. Charcot. *Leçons sur les mal. du système nerveux*. 2^e éd. 1877, t. II.)

(*) 930. L'*iodoforme* se donne en pilules de 25 milligr. On peut aller jusqu'à 4 ou 6 dans les vingt-quatre heures.

Si les syphilitiques sont très-débilites et si l'indication de l'huile de morue est posée, on peut s'en servir comme dissolvant de l'*iodoforme* (25 milligr. d'*iodoforme* par 10 gram., ou par cuillerée à bouche d'huile de morue).

quels l'action du bromure de potassium ait paru utile; qu'il n'a pas modifié les uréthrites, si tant est qu'il ne les a pas aggravées; qu'on n'a pas constaté de meilleurs effets dans la syphilis secondaire, et qu'il en a été de même lorsque le bromure de potassium a été opposé à des symptômes tertiaires, tels que: exostoses, douleurs ostéocopes, caries vénériennes et gommés. Les douleurs syphilitiques n'ont été amendées que sous l'influence de la sédation générale produite par de fortes doses de bromure de potassium, mais nullement par une action antisiphilitique propre à ce médicament. Du reste, des essais comparatifs, institués avec l'*iodure de potassium* comme médicament de la syphilis, ont mis hors de doute la supériorité de l'*iodure*. Je me demande seulement si, dans les cas de syphilis constitutionnelle qui résistent à l'*iodure de potassium*, il ne serait pas utile, à titre d'essai, de lui substituer le bromure de potassium, et peut-être même de chercher dans l'association des deux médicaments ce que chacun d'eux, pris isolément, est inhabile à donner. Ce qui justifierait cette hypothèse, c'est l'extrême utilité des eaux-mères des salines dans les syphilis anciennes. Trousseau (*op. cit.*, p. 338), faisant ressortir l'énorme quantité de bromures qu'elles renferment, rapporte néanmoins leur activité, dans ce cas, à l'*iodure de potassium* auquel ces bromures sont associés; il serait au moins curieux d'essayer l'action combinée de ces deux médicaments.

Les recherches de Puche, Huette, Ricord, Rames, ne donnent donc pas, par la concordance de leurs résultats presque négatifs, une haute idée des vertus antisiphilitiques du bromure de potassium, si tant est qu'il en ait; mais ce fait établi ne saurait juger l'utilité des *bromures de mercure*, qui, il est vrai, agissent sans doute plus comme composés mercuriels que comme médicaments bromiques. Werneck a vanté beaucoup le deutobromure de mercure dans la syphilis. Il y aurait lieu de comparer son action à celle du deutochlorure et du deutoiodure de mercure (*).

ARTICLE IV. — PLATINIQUES

En 1840, F. Hoefer publia, dans la *Gazette médicale de Paris*, un travail intéressant sur l'emploi des préparations de platine con-

(*) 931. Le *protobromure de mercure* se donne en pilules aux mêmes doses que le protoiodure de la même base.

Le *deutobromure de mercure*, qui est très-actif, s'emploie à la dose de 2 à 10 milligr.